



Un évènement de Handicap International à Genève contre les mines antipersonnel © Basile Barbey / HI

Communiqué de presse
Avril 2025

Journée mondiale d'action contre les mines : Handicap International alerte sur un retour inacceptable des mines antipersonnel

Genève, le 1^{er} avril 2025. Les ministres de la Défense de la Pologne, de la Lituanie, de la Lettonie et de l'Estonie ont déclaré le 18 mars dernier qu'ils envisageaient le retrait de leur pays du Traité d'Ottawa, qui interdit les mines antipersonnel. Comme cela a été largement documenté, cette arme fait des civils les premières victimes, dans des proportions alarmantes : 85 % des victimes étaient des civils en 2023, selon le Landmine Monitor 2024. À l'occasion de la Journée mondiale d'action contre les mines ce 4 avril, Handicap International condamne sans équivoque cette déclaration publique et exige que tous les États parties au Traité d'interdiction des mines prennent des mesures urgentes et résolues pour empêcher une érosion catastrophique de la protection des civils.

Note aux rédactions :

- Interview possible de Daniel Suda-Lang, directeur de Handicap International Suisse

« Le 4 avril est dédié à la lutte contre les mines antipersonnel. Cette journée rappelle que ces armes, toujours présentes dans 58 pays, continuent de tuer et de mutiler majoritairement des civils, parfois des années après la fin des conflits. C'est aussi l'occasion de mettre en lumière les progrès réalisés en matière de déminage et d'assistance aux victimes liées à la mise en œuvre du Traité d'interdiction des mines antipersonnel, adopté en 1997 », explique Daniel Suda-Lang, Directeur de Handicap International Suisse. « Cette année, nous voulons exprimer notre indignation et nos craintes face à la menace qui pèse sur l'interdiction de ces armes des lâches, avec une recrudescence de leur utilisation et le risque, jusqu'ici impensable de voir des États Parties se retirer du Traité. »

Un retour alarmant des mines antipersonnel

Les mines antipersonnel sont des instruments de terreur, incapables de distinguer un soldat d'un civil. Elles continuent de tuer et de mutiler, souvent des années après la fin des conflits. En 2023, 85 % des victimes étaient des civils, dont une proportion importante d'enfants, selon le rapport du [Landmine Monitor 2024](#).

Après une diminution significative du nombre de victimes ces dernières décennies, l'usage des mines antipersonnel est en recrudescence, notamment à cause des conflits en Syrie et en Ukraine. Le rapport indique une augmentation de 22 % du nombre de victimes blessées ou tuées par rapport à 2022, dont 37 % d'enfants.

En novembre dernier, l'annonce par le gouvernement américain de fournir des mines à l'Ukraine, signataire du Traité, a fait l'effet d'un coup de tonnerre. De plus, la Pologne, la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie ont récemment annoncé leur intention de se retirer du Traité d'Ottawa, menaçant des décennies de progrès dans la protection des populations civiles. Cette initiative pourrait ouvrir la voie à d'autres retraits et normaliser à nouveau l'usage de ces armes interdites.

« Nous reconnaissons que dans le contexte international actuel instable, les préoccupations sécuritaires des États d'Europe de l'Est peuvent être légitimes. Mais des décennies d'efforts contre les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions ont démontré qu'une sécurité durable ne peut être fondée sur des armes qui tuent sans distinction, qui restent enfouies bien après la fin des conflits, continuent de mutiler des civils et détruisent les moyens de subsistance de communautés entières » indique Daniel Suda-Lang.

Un succès menacé : l'appel de Handicap International

Depuis son adoption en 1997, le Traité d'Ottawa a constitué une avancée majeure en matière de droit humanitaire. Cette norme est devenue un pilier du Droit international. 164 pays l'ont ratifié, permettant :

- De sauver des centaines de milliers de vies
- La destruction de plus de 50 millions de mines stockées
- Le déminage de plus de 3300 km² de terres
- Une baisse de 80 % du nombre annuel de victimes

Handicap International, co-lauréate du prix Nobel de la paix en 1997 pour son engagement contre les mines, rappelle que la sécurité des populations ne peut reposer sur des armes qui tuent et mutilent indistinctement.

Les réactions des États signataires ont été, au mieux, timides, au pire, inexistantes. Or, c'est justement en temps de conflit que les normes du Droit international humanitaire doivent s'appliquer. Les gouvernements doivent renforcer leur mobilisation pour faire respecter le Traité d'Ottawa et condamner sans équivoque toute utilisation des mines antipersonnel, quel que soit le contexte.

A propos de HI

Handicap International (HI) est une association de solidarité internationale indépendante, qui intervient depuis près de 40 ans dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et vulnérabilisées, elle agit et témoigne pour répondre à leurs besoins essentiels et améliorer leurs conditions de vie. Elle s'engage à promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux.

Depuis sa création en 1982, HI a mis en place des programmes de développement dans près de 60 pays et intervient dans de nombreuses situations d'urgence. En janvier 2018, le réseau mondial Handicap International devient Humanité & Inclusion. Il comprend des associations nationales qui s'appellent « Handicap International » dans les pays d'Europe continentale (France, Allemagne, Suisse, Belgique et Luxembourg) et « Humanité & Inclusion » au Canada, aux Etats-Unis et au Royaume-Uni.

A Genève, Broken Chair symbolise sa lutte contre les armes explosives et les violences infligées aux populations lors des conflits armés. Créé par Daniel Berset sur demande de HI et installé face aux Nations unies, le monument est un défi adressé à la communauté internationale. Il lui rappelle ses obligations de respecter le Droit international humanitaire et de protéger les civils contre l'usage des armes explosives en zones peuplées.

/ Contact presse

Marie Bro

m.bro@hi.org

078 729 43 30

handicap-international.ch

